

PLUi-HM*, qu'en est-il vraiment ?



QU'EST-CE QUE LE PLUi-HM ?

Le PLUi-HM n'est pas un PLU communal. C'est un document d'urbanisme intercommunal, élaboré par Thonon Agglomération pour 25 communes. Son élaboration s'est faite par étapes, de 2021 à 2025.

Il fixe un cadre général (habitat, mobilités, environnement, économie).

Il n'autorise pas de projets précis : les communes restent décisionnaires lors des réalisations concrètes.

QUE S'EST-IL PASSÉ À ANTHY-SUR-LÉMAN ?

En mai 2025, le projet de PLUi-HM a été approuvé à l'unanimité en conseil municipal, avec des observations.

👉 **Les décisions ont été prises collectivement.**

ET ENSUITE ?

Dès juin 2025, la commune a exprimé un désaccord clair sur deux emplacements réservés :

- Route des Balises, stationnement
- Route de Sechex : terrain familial locatif de sédentarisation des gens du voyage

👉 **Ces positions ont été prises publiquement envers les habitants, et formalisées par écrit puis transmis à Thonon Agglomération, en amont de l'approbation du document final.**

👉 **La commune a été claire : ces aménagements ne verront pas le jour.**

Les emplacements réservés seront donc supprimés.

POURQUOI "AUCUNE ALTERNATIVE"

N'A-T-ELLE ÉTÉ ACTÉE IMMÉDIATEMENT ?

Parce que changer la destination d'un terrain ne dépend pas d'une décision communale seule.

Toute modification :

- relève de Thonon Agglomération (collectivité compétente),
- nécessite une procédure réglementaire :
 - études,
 - concertation,
 - réunions publiques,
 - enquête publique,
 - modification officielle du PLUi-HM.

👉 **Il est juridiquement impossible de substituer un terrain "sur simple annonce".**

QU'A-T-IL ÉTÉ DIT LORS DU CONSEIL

COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025 ?

Lors du conseil communautaire du 16 décembre, Mme le Maire est intervenue**.

Elle a rappelé et confirmé publiquement les engagements pris par la commune.

En particulier :

- L'emplacement identifié route de Sechex ne convient pas et ne sera pas mis en œuvre,
- Il sera supprimé dans le cadre de la future procédure de modification du PLUi-HM,
- Et certaines incohérences ou "coquilles" graphiques devront également être corrigées,
- Il est nécessaire d'écouter les habitants et d'adapter les méthodes d'élaboration et de concertation à l'échelle communale, pas uniquement intercommunale.

Le vice-président de Thonon Agglomération, a pris acte de cette position, confirmant une analyse partagée avec la commune, tout en rappelant le cadre et les obligations réglementaires.

- 👉 **Un travail de précision, mené avec les habitants à l'échelle communale, est indispensable pour garantir la cohérence entre les documents d'urbanisme et les réalités du village.**

POURQUOI NE PAS VOTER CONTRE

LE PLUI-HM ?

- 👉 **Voter contre signifie s'opposer à l'ensemble du document intercommunal**, alors même qu'il :
 - est conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal qui fixe les grandes orientations utiles pour le territoire (développement maîtrisé, trajectoire environnementale claire...).
 - permet de faire avancer des politiques nécessaires (habitat, mobilité, développement économique...)
- 👉 **L'approuver signifie :**
 - reconnaître l'intérêt du cadre global,
 - tout en contestant clairement certains emplacements locaux,
 - et en s'engageant à les corriger dans les procédures prévues.

👉 **C'est un choix de responsabilité : soutenir ce qui est nécessaire pour le territoire, tout en corrigeant ce qui ne convient pas pour Anthy-sur-Léman.**

A noter qu'un vote contre n'aurait pas empêché son approbation.

QUELLE EST LA SUITE ?

Notre méthode est claire :

- porter les corrections dans la procédure de modification du PLUi-HM,
- continuer à associer les habitants en garantissant une représentation équilibrée du village,
- agir avec transparence, méthode et dialogue.



L'essentiel à retenir

- ✓ Le PLUi-HM est document intercommunal et évolutif
- ✓ Les décisions ont été collectives
- ✓ Deux emplacements ont été clairement refusés et seront supprimés
- ✓ Une modification ne peut pas être immédiate ni unilatérale
- ✓ La commune agit dans le cadre légal, sans agitation

****Retrouvez l'intégralité du procès-verbal officiel du conseil communautaire sur notre site : www.anthyensemble.fr**

*Dire la vérité, c'est expliquer la complexité.
Protéger Anthy, c'est agir avec responsabilité.*